

Procès BENDAOUD / SOUMAH / AIT-BOULAHCEN

samedi 3 février 2018, par [Thémis](#)

COMPTE RENDU D'AUDIENCE

JAWAD BENDAOUD, MOHAMED SOUMAH, YOUSSEF AIT-BOULAHCEN

Le 24 janvier 2018 s'ouvre devant la 16ème chambre correctionnelle du TGI de Paris le procès de Jawad BENDAOUD, Mohamed SOUMAH et Youssef AIT-BOULAHCEN (N° d'affaire : 17 117 000854).

Madame Isabelle PREVOST DESPREZ préside l'audience.

Jawad BENDAOUD est renvoyé du chef de recel de malfaiteurs terroriste. Il a pour avocat Maitres NOGUERAS et CULLIN.

Mohamed SOUMAH est renvoyé du chef de recel de malfaiteurs terroriste. Il a pour avocat Maître DUBS.

Tous deux sont récidivistes et encourent une peine de six ans d'emprisonnement.

Youssef AIT BOULAHCEN, qui a changé de nom et s'appelle aujourd'hui ASSALAM, est renvoyé du chef de non dénonciation de crime et encourt une peine de cinq ans d'emprisonnement. Il a pour avocat Maîtres NOGUERAS et LASTELLE.

La 16ème chambre correctionnelle ne pouvant accueillir toutes les parties civiles et le public, les débats sont retranscrits dans la salle des Criées pour les parties civiles et dans la salle des pas perdus pour le public.



Ce compte-rendu d'audience est élaboré à partir des notes prises par l'AFVT et la FENVAC, associations de victimes assistant au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de note ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.